

FAQ(s)

Connexion, modération, problème, amélioration6

Comment s'inscrire ?6

Mot de passe oublié ou à modifier ?7

Problèmes avec votre Mot de passe ?8

Problèmes avec mon Compte ?8

Comment signaler un problème, un BUG ?8

Comment signaler un contenu inapproprié ?10

Comment faire des suggestions pour améliorer le service Liboat?10

Pourquoi ne puis-je pas écrire tous les mots que je souhaite ?11

Mes données11

Mes données sensibles sont-elles en sécurité ?11

Mes données personnelles sont-elles en sécurité ?12

Mes photos sont-elles en sécurité ?13

Pourquoi remplir mes moyens de paiement ?	13
Comment effectuer un retrait d'argent ?	13
Qu'est-ce que des cookies ?	14

La communauté Liboat

Pourquoi créer une communauté Liboat ?	14
Comment devenir membre de la communauté ?	15
Comment interagir avec la communauté ?	15
Comment trouver un Ami ?	16
Qu'est-ce que s'abonner à une personne ?	16
Comment créer un groupe ?	17
Que signifie le logo ?	17

Annonces & Check Points ?

Quelles sont les différences entre une Annonce et un Check Point?	18
Comment publier une Annonce ?	19
A quoi correspond le thème activité ? ...	19
Comment publier une Check Point ?	20



Que comprend le prix de vente affiché ?	20
Comment effectuer une modification sur une publication enregistrée ?	21
Porquoi enregistrer une embarcation ?	22
Comment Pré-enregistrer une embarcation ?	22
Puis je publier sans fiche embarcation ?	22
Comment insérer des photos ?.....	23
A quoi correspond le niveau demandé lorsqu'on créé un Check Point ?	23
Comment trouver l'adresse du rendez- vous ?	24
Combien d'Annonces ou de Check Points puis-je publier ?	24

Fonctionnalités

Quels services et fonctionnalités ?.....	24
Suis-je géolocalisé ?	25
Comment enregistrer une ville pour la Page d'accueil ?.....	26
Comment changer de langue ?.....	26

Frais de monétisation

Qu'est que les frais de monétisation ?...	26
---	----

Qui est le prestataire de service de paiement ?27

4

Qu'est qu'un « compte de paiement » ou « e-wallet » ?27

Paiement & Caution.....28

Comment fonctionne le dépôt de garantie / Caution ?28

Quel est le rôle de Liboat dans les échanges ?29

Quand suis-je averti que ma réservation est bien prise en compte ?29

Réclamation, litige, sinistre30

Que dois-je faire en cas de réclamation ?30

Que dois-je faire en cas de litige ?32

Que dois-je faire en cas de sinistre ?.....32

Comment doit-être constitué mon dossier de sinistre ?33

Dois-je souscrire une assurance ?.....34

Annulation du Vendeur & Remboursement.....35

Suis-je remboursé en cas d'annulation du vendeur ?35

Quand serais-je remboursé ?36

Sous quelle forme puis-je recevoir mon
remboursement ?36 ⁵

Annulation de l'acheteur &

Remboursement37

Suis-je remboursé si j'annule ma
réservation ?37

LEXIQUE39

Assurance39

Assurance annulation39

Dépôt de garantie ou Caution40

Un Etat des lieux de prise en charge/de
restitution41

Co-navigation42

Chef de Bord, Skipper43

Equipier44

Navire à Utilisation Commerciale –
(NUC)44

Bourse aux équipiers45

Participation aux Frais45

Caisse de bord46

Boat Manager47

SECURITE47

Que faire avant de naviguer ?47

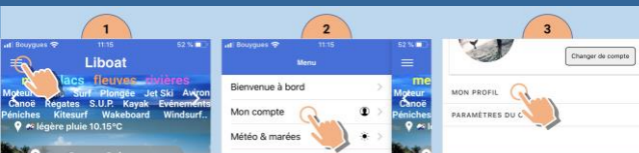
Connexion, modération, problème, amélioration

Comment s'inscrire ?

L'inscription est gratuite.

En vous complétant votre compte vous bénéficierez de toutes les fonctionnalités.

Pour vous inscrire, ouvrez le Menu principal / Mon Compte / Mon Profil, puis remplissez la fiche d'inscription, validez les conditions générales et la politique de



confidentialité et enregistrez les informations.

Lors de votre inscription, vous devez choisir un type de compte que ce soit

particulier ou professionnel (tout activité possédant un n° de SIRET)

7



Pour valider votre inscription, il vous suffit de remplir les champs obligatoire (mot avec étoile en « rouge ») et de cliquer sur les acceptations des Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la Politique de Confidentialité.

Afin de sécuriser l'utilisation du service, nous vous demandons votre mot de passe pour sécuriser vos informations personnelles et moyens de paiement.

Pour consulter votre compte, écrivez votre mot de passe.

Mot de passe oublié ou à modifier ?

Si vous avez oublié votre mot de passe ou bien si vous souhaitez le modifier ... Ouvrez le Menu principal / Mon Compte / Mon Profil puis cliquez sur « mot de passe oublié » et suivez les instructions.

Problèmes avec votre Mot de passe ?

Si vous rencontrez des problèmes avec votre compte, avec votre mot de passe ... rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter

Problèmes avec mon Compte ?

Si vous rencontrez des problèmes avec votre compte Liboat, ou bien avec votre connexion ... rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter

Comment signaler un problème, un BUG ?

Afin d'identifier un bug, il faut vérifier au préalable que les actions ci-dessous ont été effectuées :

- ✓ Fermez toutes les applications ouvertes sur votre téléphone afin de libérer de la mémoire et économiser de la batterie,
- ✓ Vérifiez votre accès au réseau mobile 4G ou wifi,

- ✓ Effectuez toutes les mises à jour demandées par le constructeur de votre téléphone,
- ✓ Effectuez toutes les mises à jour demandées par Liboat,
- ✓ Autoriser la géolocalisation quand l'application est ouverte (**réglages de votre téléphone**),
- ✓ Eteignez et rallumez votre téléphone lorsque celui-ci montre des signes de ralentissement.

Si le dysfonctionnement identifié persiste, il s'agit d'un bug !

Pour signaler tout problème ou désordre constaté à la suite de l'utilisation des services Liboat, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter... N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées et l'objet des problèmes afin que nous puissions y remédier dans les plus brefs

délais, nous vous en remercions par avance.

Comment signaler un contenu inapproprié ?

Pour signaler un contenu inapproprié mentionné dans une annonce, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter. N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées et l'objet des problèmes constatés afin que nous puissions y remédier dans les plus brefs délais, nous vous en remercions par avance.

Comment faire des suggestions pour améliorer le service Liboat ?

Pour nous faire part de vos suggestions et améliorations relatives à l'utilisation du service, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter... N'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Pourquoi ne puis-je pas écrire tous les mots que je souhaite ?

Liboat utilise un modérateur de texte pour que les échanges restent respectueux et courtois entre les membres. Si vous ne pouvez pas écrire un mot c'est peut-être que celui-ci est inapproprié.

Mes données

Mes données sensibles sont-elles en sécurité ?

Consultable depuis Menu principal / Mon Compte / Mon Profil, vos données sensibles liées à votre compte bancaire sont stockées par le prestataire de service de paiement que nous avons référencé (Mangopay, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers Européens).

Vous y trouverez les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation validées lors de votre inscription.

Pour en savoir plus, consultez les questions liées au « module bancaire », ou consultez les Conditions Générales Liboat.

Mes données personnelles sont-elles en sécurité ?

Toutes vos données personnelles sont sécurisées, les données placées dans votre Profil, sont protégées par un mot de passe de votre choix.

Toutes vos données bancaires sont protégées via le service de paiement par système de cryptage (agréé par l'Autorité des Marchés Financiers Européens).

Toutes les données des membres à titre professionnel (SIRET etc.) sont sécurisées, les données placées dans votre Profil, sont protégées par un mot de passe de votre choix.

Pour d'information, n'hésitez pas à consulter les Conditions Générales Liboat.

Mes photos sont-elles en sécurité ?

Vos photos sont stockées de façon cryptée, et sauvegardées sur des serveurs dédiés.

Pourquoi remplir mes moyens de paiement ?

Pour toute transaction et publier des annonces « à contrepartie financière », vous devez ajouter une carte bancaire. Pour valider le fait que vous êtes bien le détenteur de la carte enregistrée, nous vous demanderons des justificatifs (pièce d'identité, passeports, RIB, Kbis pour les titulaires d'un SIRET...).

Comment effectuer un retrait d'argent ?

Pour tout retrait d'argent et pour répondre aux exigences de la directive européenne sur la sécurité bancaire et des transactions en ligne (DSP2), nous vous demanderons des justificatifs (pièce d'identité, passeports, K-bis pour les titulaires d'un SIRET, statuts de société signés...).

Qu'est-ce que des cookies ?

Les cookies sont nécessaires au bon fonctionnement du site (sauvegarde de session, de panier d'achat, mémorisation de favoris, etc.), mais ils servent également à analyser votre navigation sur le site, personnaliser votre parcours et présenter des offres ou des publicités ciblées correspondant à vos préférences (sous réserves de votre accord). Pour en savoir plus, consultez les [Conditions Générales d'Utilisation Liboat](#).

La communauté Liboat

Pourquoi créer une communauté Liboat ?

Nous souhaitons vous rassembler autour d'un même thème, l'envie d'aller sur ou sous l'eau. Tous les passionnés, Hommes, Femmes ou enfants, pratiquants occasionnels ou réguliers, quel que soit votre expérience, professionnels ou

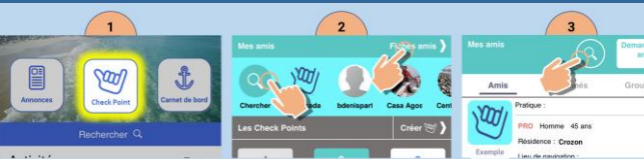
particuliers... êtes réunis pour partager le plaisir de naviguer.

15

Comment devenir membre de la communauté ?

Pour devenir membre, vous devez remplir et valider et enregistrer votre fiche d'inscription.

Comment interagir avec la communauté ?



La communauté et vos amis se trouvent dans les CHECK POINTS, avec des fiches détaillées de vos amis ajoutés.

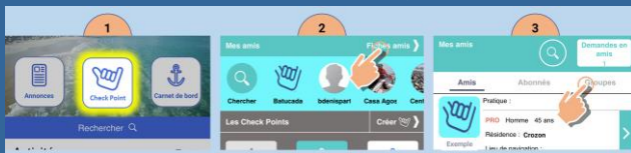
Puis parcourez les publications de partage d'envies nautiques de vos amis et des membres de la communauté.

Pour publier ... sélectionner le bouton « CREER », complétez les mentions obligatoires à minima, et cliquer sur « valider » ... Votre publication sera visible par les membres que vous aurez sélectionnés.

Pour participer à un « Check Point », cliquez sur « Je participe », vous pourrez ensuite utiliser le tchat et échanger avec tous les participants de l'événement. Pour l'utilisation de la Messagerie (Menu principal de la page d'accueil), vous pourrez écrire directement à vos amis.

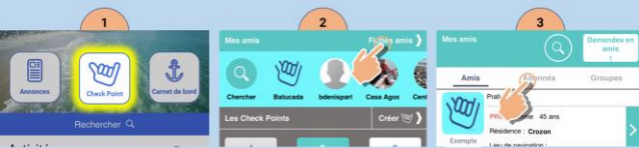
Comment trouver un Ami ?

Pour trouver une personne vous devez vous rendre sur CHECK POINTS, soit utilisez



le bouton « recherche en vert » de la partie supérieure de la page ou vous rendre sur la page Fiche Amis, et effectuez la même opération.

Qu'est-ce que s'abonner à une personne ?



En décidant de vous abonner à une personne, sans lui faire de demande d'ami, vous apercevrez dans les CHECK POINTS, les publications de la personne suivie, quand celles-ci ne sont pas privées. Pour ne plus suivre les personnes rendez-vous sur CHECK POINTS / Fiches Amis / Abonnés.

17

Comment créer un groupe ?

Pour créer un Groupe, rendez-vous sur CHECK POINTS / Fiches Amis / Groupes, puis créez facilement votre groupe en le nommant.

Que signifie le logo ?

Notre logo un signe de bienveillance provenant de l'île de Hawaï dans les années 1940.

La bienveillance est une valeur que nous souhaitons partager avec l'ensemble de nos utilisateurs.

Annonces & Check Points ?

Quelles sont les différences entre une Annonce et un Check Point ?

18



Annonces



Check point



Carnet de bord

Rechercher 🔍

Une **ANNONCE**, s'adresse à tous les utilisateurs.

Ce sont des annonces de professionnels qui vous proposent des locations, des ventes, des réservations d'activités nautiques ou de transport.

Ce sont également des annonces de particuliers et de professionnels qui souhaitent vendre leurs embarcations.

La publication peut durer dans le temps (maximum 12 mois renouvelables).



Annonces



Check Point



Carnet de bord

Rechercher 🔍

Un **CHECK POINT** est une publication visible selon les choix du rédacteur.

Elle s'adresse soit à la communauté, soit à tous ses amis, soit quelques amis, ou à des groupes créés dans l'onglet fiches amis.

Publications de particuliers ou professionnels souhaitant proposer de partager leurs envies nautiques, que ce soit simplement pour donner rendez-vous ou pour des activités (gratuites ou participation aux frais), en y participant eux-mêmes.

Sa durée est éphémère, la publication sera visible jusqu'à la date et l'heure indiquée.

Comment publier une Annonce ?

Depuis le Menu principal (page d'accueil) puis « Déposer une annonce ».

Ou Depuis le CARNET DE BORD puis Annonces & Check Points / Ajouter.



A quoi correspond le thème activité ?

Le thème « ACTIVITE » correspond aux offres des professionnels qui souhaitent proposer des cours, des stages... ou toute autre activité encadrée par des professionnels.

La publication des annonces d'activités est exclusivement réservée aux professionnels pouvant justifier leur activité (SIRET) et présenter le cas échéant des diplômes et assurances nécessaires à l'exécution de la pratique proposée.



Comment publier une Check Point ?

Depuis « CHECK POINT » de la page d'accueil, puis cliquez sur « créer » et laissez-vous guider



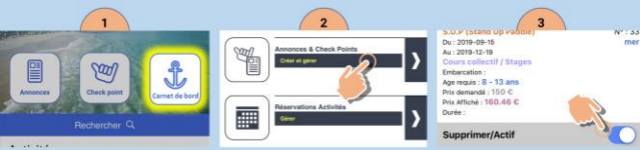
Que comprend le prix de vente affiché ?

Le prix de vente affiché comprend : le prix demandé par le vendeur, les frais de monétisation Mangopay pour le service de paiement, les frais de mise en relation correspondant à la commission nette hors taxes perçue par Liboat (de 5.55% à

0.65%), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA 20%).

21

Comment effectuer une modification sur une publication enregistrée ?

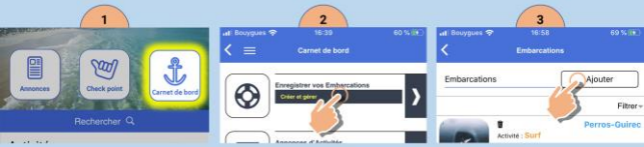


Chaque publication étant sécurisée par cryptage, vous ne pouvez pas la modifier si elle a été validée et publiée. Si toutefois, vous souhaitez modifier une annonce, il vous faudra en créer une nouvelle, et les personnes ayant déjà réservées conserveront leur(s) réservation(s) aux prix indiqués.

Pas d'inquiétude, depuis le CARNET DE BORD, effectuez le changement voulu et publiez à nouveau. Cela remplacera la publication précédente, et vous conserverez les réservations de la publication précédente.

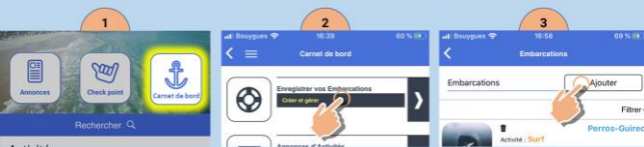
Pourquoi enregistrer une embarcation ?

Depuis le CARNET DE BORD, pré-enregistrez les détails de votre embarcation et utiliser les pour vos publications. Les fiches pré-enregistrées serviront à vos futures publications pour éviter de tout ressaisir à chaque fois.



Comment Pré-enregistrer une embarcation ?

Depuis le CARNET DE BORD, pré-enregistrez les détails de votre embarcation et utiliser les pour vos publications



Puis-je publier sans fiche embarcation ?

Oui, vous pouvez publier sans fiche embarcation, mais cela nuira à la qualité

de votre publication. Nous vous recommandons de toujours rajouter une embarcation

Comment insérer des photos ?

Depuis CARNET DE BORD, pré-enregistrez les détails de votre embarcation et/ou activité (réservé aux professionnels).

A quoi correspond le niveau demandé lorsqu'on crée un Check Point ?

Le niveau demandé est libre lors de la publication d'un événement.

Le niveau **VERT** signifie que c'est adressé à TOUS.

Le niveau **ORANGE** signifie MOYEN, et s'adresse aux personnes qui ont déjà les bases de l'activité proposée et ne sont plus débutantes.

Le niveau **NOIR** signifie EXPERT, et s'adresse à des personnes qui ont un bon niveau et/ou ont déjà pratiqué de la compétition dans l'activité proposée.

Comment trouver l'adresse du rendez-vous ?

En validant une Annonce, vous recevrez toutes les informations concernant le lieu, la date et l'heure du rendez-vous.

En validant un Check Point, vous pouvez vous rendre sur la page de l'événement et cliquez sur l'icône du lieu de rendez-vous, puis choisissez l'application de votre téléphone.

Combien d'Annonces ou de Check Points puis-je publier ?

Autant que vous le souhaitez...

Fonctionnalités

Quels services et fonctionnalités ?

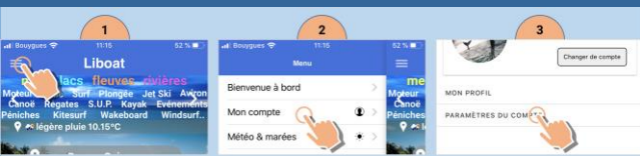
Liboat est un service freemium, c'est-à-dire que l'utilisation des principales fonctionnalités est gratuite.

Pour bénéficier pleinement des fonctionnalités gratuites (amis, messages, carnet de bord...), vous devez avoir dûment

compléter le fichier de votre compte (Menu principal page d'accueil / mon Compte) en ayant accepté les Conditions Générales et notre politique de confidentialité. 25

Liboat propose néanmoins des options, celles-ci ne sont pas obligatoires et sont identifiées comme telles dans les écrans.

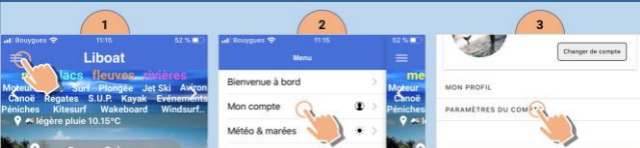
Suis-je géolocalisé ?



Votre position est prise en compte uniquement pour obtenir des informations géolocalisées, en revanche personne ne pourra obtenir des informations sur votre position.

Comment enregistrer une ville pour la Page d'accueil ?

Il vous suffit de vous rendre dans le Menu Principal / mon Compte / Paramètres.



Comment changer de langue ?

Il vous suffit de vous rendre dans le Menu Principal / mon Compte / Paramètres.

Frais de monétisation

Qu'est que les frais de monétisation ?

Les frais de monétisation sont des frais facturés par le prestataire de service de paiement et appliqués sur chaque transaction monétaire à la suite de l'utilisation du module de paiement. Les frais sont de $1,8\% + 0,18\text{cts} + \text{TVA (20\%)}$ / transaction.

Qui est le prestataire de service de paiement ?

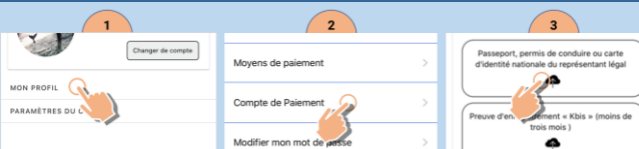
27

MANGOPAY SA société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, www.cssf.lu,

Qu'est qu'un « compte de paiement » ou « e-wallet » ?

Dans l'onglet Moyens de paiement (Menu principal / Mon Compte / Mon Profil), en enregistrant une carte bancaire, vous bénéficiez d'un porte-monnaie électronique qui vous permet de payer et de recevoir de l'argent.

Pour transférer de l'argent de votre e-wallet vers votre compte bancaire, il vous faudra justifier de votre identité.



Les KYC (**Know Your Customer**) à 28
transmettre sont nécessaires à la
validation de votre compte de paiement, à
défaut vous ne pourrez pas encaisser
l'argent placé sur votre e-wallet.

Paiement & Caution

Comment fonctionne le dépôt de garantie / Caution ?

Liboat n'intervient pas dans la gestion de
dépôt de garantie ou de caution. Le
montant indiqué dans la publication est
indicatif et sera à régler auprès du
demandeur au moment de la prise en
charge de l'embarcation et selon les
Conditions Générales de Vente du
Vendeur. Si le vendeur demande à ce que
vous puissiez lui fournir la preuve que vous
pouvez régler la caution, et que vous n'êtes
pas en mesure de le fournir, le Vendeur
pourra s'octroyer le droit d'annuler la
réservation sans aucune contestation.

En cas de dégradations ou de sinistres
constatés à la suite de votre location et
mentionnés sur la fiche d'état des lieux,
cette somme pourrait être encaissée
partiellement ou en totalité par le vendeur.
En conséquence, le vendeur devra justifier

les dépenses engagées sur présentation de devis ou factures liées aux réparations et/ou constat officiel de non-restitution de l'embarcation, le cas échéant.

Quel est le rôle de Liboat dans les échanges ?

Liboat est un service d'édition web de publications nautiques à destination des utilisateurs, et non de médiateur dans les échanges entre les membres concernant des litiges.

Quand suis-je averti que ma réservation est bien prise en compte ?

Pour les réservations réalisées dans ANNONCES, dès que vous avez finalisé votre achat, vous recevrez les justificatifs de facturation par email. Vous retrouverez également trace de l'opération dans CARNET DE BORD / Historique des transactions.

Pour les CHECK POINTS, dès que vous cliquez sur le bouton « Je Participe », votre fiche apparaît dans la liste des participan

ts (page détaillée de la publication). Le bouton cliqué se transforme en « Inscrit » et change de couleur.

30

Dans le cas où le CHECK POINT demande une participation aux frais, dès que vous avez finalisé votre achat, vous recevrez les justificatifs de facturation par email.

Si vous ne recevez pas de confirmation de l'événement selon les termes ci-dessus, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter.

Réclamation, litige, sinistre

Que dois-je faire en cas de réclamation ?

Une réclamation désigne une prestation qui n'a pas fait l'objet d'une annulation préalable du Vendeur et qui n'a malgré tout pas eu lieu.

Action 1 : > Signalez votre présence au Vendeur à l'heure du rendez-vous, via la messagerie Liboat (***ou bien à défaut par mail, par téléphone ou message texte***). Conservez une trace écrite de l'échange.

Action 2 : > Si le Vendeur ne vous a pas répondu, envoyez à nouveau un message texte au Vendeur via la messagerie Liboat (***ou bien à défaut par mail, ou message texte SMS***), dans les 40 minutes maximum après l'heure du rendez-vous. Le message adressé au vendeur doit comprendre les raisons de votre réclamation. Conservez une trace écrite de l'échange.

Nous rappelons ici, que le vendeur est en possession de votre argent, il est donc dans l'obligation d'exécuter son contrat.

Afin que nous puissions traiter cette réclamation conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, merci de vous rendre dans : Menu principal / Nous contacter, en mentionnant vos coordonnées, le numéro de commande, le motif de votre réclamation.

Que dois-je faire en cas de litige ?

Un litige désigne une prestation commandée (payante) qui a lieu mais qui ne correspond pas aux termes du contrat ou accord entre les parties et a entraîné un préjudice. Le préjudice doit être démontrable, quantifiable et mesurable.

En tant qu'intermédiaire de mise en relation, nous n'intervenons pas dans les négociations.

Afin que nous puissions suivre les échanges et conserver l'historique, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter en mentionnant vos coordonnées, le numéro de commande, description du litige subi.

Que dois-je faire en cas de sinistre ?

Un sinistre désigne un accident corporel, une dégradation de matériel ou bien une avarie. En cas de sinistre, dès que possible et notamment après la mise en sécurité des personnes et de l'embarcation, prévenez le vendeur.

Nous rappelons ici que le Chef de bord est le garant de votre sécurité.

Nous vous suggérons d'évaluer avec le vendeur l'importance du sinistre. Selon le sinistre, effectuez une déclaration auprès de votre assureur et suivez sa procédure et ses instructions.

En tant qu'intermédiaire de mise en relation, nous n'intervenons pas dans les négociations. Afin que nous puissions suivre les échanges et conserver l'historique, rendez-vous dans : Menu principal / Nous contacter en mentionnant vos coordonnées, le numéro de commande, description du sinistre subi.

Comment doit-être constitué mon dossier de sinistre ?

Afin qu'un dossier sinistre puisse être étudié par le vendeur, celui-ci doit comporter les pièces administratives ci-dessous :

Contrat de location

Etat des lieux de prise en charge (date / heure + descriptifs + photos)

Etat des lieux de restitution (date/heure + descriptifs + photos) ou Constat officiel de non-restitution de l'embarcation.

Devis, factures des réparations

Le Vendeur bénéficie d'une période d'un (1) mois pour vous communiquer par mail les pièces justificatives des réparations. Au-delà de ce délai, la caution doit vous être restituée dans son intégralité. Vérifiez ce point avec le Vendeur avant la prise en charge de l'embarcation.

Dans le cas où le transfert de garde est effectué sans état des lieux de prise en charge, la caution devra vous être restituée dans son intégralité. Vérifiez ce point avec le Vendeur avant la prise en charge de l'embarcation.

Dois-je souscrire une assurance ?

Les Acheteurs et les Vendeurs doivent tous être assurés pour couvrir les risques corporels, matériels et autres sinistres vis-à-vis des tiers. La souscription d'assurances adaptées est à la charge et à la discrétion des parties. Les assurances souscrites sont l'annulation, le rachat de franchises, l'assistance et le rapatriement. Liboat ne serait être tenu pour responsable de quelconque sinistres, dommages,

désordres ou annulation dans le cadre des services proposés.

35

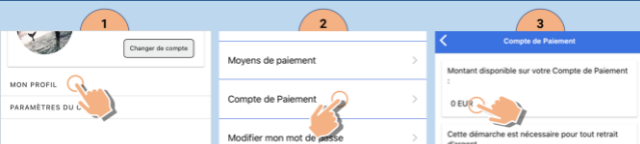
Annulation du Vendeur & Remboursement

Suis-je remboursé en cas d'annulation du vendeur ?

Nous conseillons aux vendeurs de contacter via la messagerie Liboat l'ensemble des acheteurs avant de procéder à une annulation.

Voici, les modalités en cas d'annulation du Vendeur :

Après votre achat et jusqu'à la date et l'heure de l'événement, vous êtes remboursé du Prix d'achat versé,



déduction faite des frais de Monétisation étant donné que l'enregistrement de la transaction a créé des frais bancaires non remboursables...

36

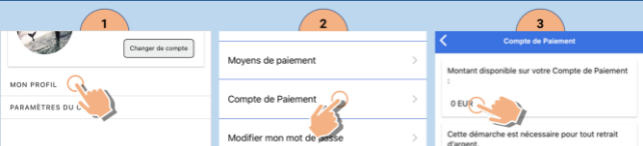
Liboat ne facture pas les frais de mise en relation dans ce cas de figure.

Quand serais-je remboursé ?

En cas d'annulation de la part du Vendeur, Liboat effectue un ordre de virement correspondant au montant dû dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures après réception de l'ordre d'annulation envoyé par le Vendeur.

Sous quelle forme puis-je recevoir mon remboursement ?

Les sommes remboursées apparaissent dans votre « compte de paiement » ou « e Wallet » (Menu principal / Mon Compte / Mon Profil). Vous avez la possibilité de conserver cette somme pour d'autres réservations ou vous pouvez demander un



virement vers la carte bancaire enregistrée (selon les conditions de votre Banque).

37

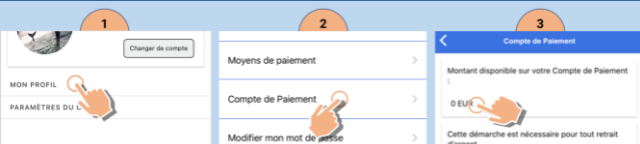
Annulation de l'acheteur & Remboursement

Suis-je remboursé si j'annule ma réservation ?

Avant de procéder à l'annulation de votre réservation, nous conseillons aux acheteurs de contacter le vendeur via la messagerie Liboat.

Voici, les modalités en cas d'annulation de l'Acheteur :

Moins de sept (7) jours après votre achat, vous êtes remboursé du Prix d'achat versé déduction faite des frais de Monétisation étant donné que l'enregistrement de la



transaction a créé des frais bancaires non remboursables.

Liboat ne facture pas les frais de mise en relation dans ce cas de figure.

Sept (7) jours après votre achat, vous êtes remboursé du Prix d'achat versé déduction faite des frais de Monétisation et des frais de service de mise en relation étant donné que Liboat a exécuté son contrat de mise en relation.

Moins de Sept (7) jours mais plus de vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure l'événement, vous êtes remboursé du prix d'achat versé déduction faite de 50% de la somme demandée par le vendeur, des frais de Monétisation et des frais de mise en relation Liboat.

Vingt-quatre (24) heure avant l'évènement et jusqu'à l'heure programmée de l'évènement, vous n'obtenez aucun remboursement.

Nous vous invitons à lire attentivement les conditions générales de Liboat, du prestataire de service de paiement, ainsi que celles communiquées par le vendeur.

Assurance

Une assurance désigne un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un évènement incertain et aléatoire appelé couramment « risque ». Les Acheteurs et les Vendeurs doivent tous être assurés pour couvrir les risques corporels, matériels et autres sinistres vis-à-vis des tiers. L'Editeur ne serait être tenu pour responsable de quelconque sinistres, dommages, désordres ou annulation dans le cadre des services proposés. La souscription d'assurances adaptées est à la charge et à la discrétion des parties. L'Editeur engage l'Utilisateur à lire attentivement les conditions générales de vente du Vendeur. Les assurances couramment souscrites sont : l'annulation, le rachat de franchises, l'assistance et le rapatriement.

Assurance annulation

Une assurance permet le remboursement d'un voyage en cas d'annulation dans plusieurs cas tels que décès, accident corporel, maladie grave... Les conditions

de remboursement peuvent varier selon les compagnies d'assurances. L'annulation pour raison météorologique n'en fait pas partie, et l'Editeur ne serait en être tenu responsable. En cas d'annulation pour intempéries et/ou de cas de force majeure, l'Editeur rembourse selon la provenance de l'annulation (« annulation Acheteur » ou « annulation Vendeur »). L'Editeur suggère à l'Utilisateur de lire attentivement les conditions générales de vente du Vendeur.

Dépôt de garantie ou Caution

Certains vendeurs peuvent vous demander un dépôt de garantie ou une Caution.

C'est un dépôt d'argent laissé par l'Acheteur directement au Vendeur. Ce dépôt d'argent correspond à un montant forfaitaire demandé préalablement à la location par le Vendeur. Le dépôt de garantie a pour objet de couvrir d'éventuels dommages qui surviennent pendant la location de l'embarcation.

Les dégradations mentionnées sur la fiche d'état de l'embarcation lors de l'état des

lieux de prise en charge ne pourront pas être imputées à l'Acheteur. Il est donc indispensable de lister les défauts apparents lors de l'état des lieux de l'embarcation.

Si des dégradations sont constatées lors de la restitution de l'embarcation, non mentionnées sur la fiche d'état de l'embarcation, le Loueur pourra conserver le dépôt de garantie, sauf si ces dégradations ont pour origine la vétusté de l'embarcation ou résultent d'un cas de force majeure. L'Editeur n'est pas tenu responsable des retenues sur caution.

Un Etat des lieux de prise en charge/de restitution

C'est l'acte par lequel le Vendeur (ou son représentant) et l'Acheteur (ou son représentant) effectue le contrôle de l'embarcation de façon bipartite et contradictoire. Les points observés (dégradations, défauts, dysfonctionnements, éléments manquants, etc.) doivent être mentionnés par écrit sur la fiche d'état de lieux.

Un état des lieux a une valeur juridique, il acte le transfert de garde, d'usage et de responsabilité.

L'Editeur décline toute responsabilité de la rédaction ou non de ces derniers.

L'Etat des lieux devra être validé par chacune des parties notifiées dans l'acte afin de le rendre valable. Cette validation pourra se faire manuellement sur un format papier ou numériquement en le validant à l'aide d'un compte dont toutes les mentions obligatoires du « Profil » auront été dûment remplies.

Co-navigation

C'est une sortie sur un plan d'eau à bord d'une embarcation sous la responsabilité de son propriétaire moyennant une Participation Aux Frais. Lors d'une co-navigation les personnes à bord sont considérées comme des Equipiers.

La perception de toute somme par le propriétaire ou son représentant qui excéderait le simple partage de frais serait susceptible d'entraîner la requalification de l'activité de co-navigation en activité

commerciale soumise à la réglementation de la marine marchande.

La navigation de plaisance se définissant comme une navigation pratiquée dans un but d'agrément, à titre privée et sans but lucratif. L'Editeur ne peut être tenu responsable des activités exercées par l'Annonceur. L'Editeur visite les annonceurs à référencer l'activité de co-navigation dans le catalogue des annonces Ephémères ou Check Point.

Chef de Bord, Skipper

C'est la personne responsable vis-à-vis des tiers et de l'administration. Il est le seul Maître de bord et assume toutes les responsabilités :

De la navigation,

De la conduite de l'embarcation,

Des relations entre le(s) équipiers, les passagers et le bord et entre le bord et la terre,

De la sûreté et de la sécurité des passagers et de l'embarcation,

De la gestion de l'équipage,

De l'hygiène à bord et de la santé des passagers,

De la maintenance et de la réparation de l'embarcation,

De la radiocommunication.

Equipier

Un équipier désigne les membres de l'équipage et les autres personnes employées ou occupées à bord à titre professionnel ou moyennant rétribution en quelque qualité que ce soit pour les besoins du navire. La constitution du rôle des équipiers sera mentionnée dans le livre de bord sous la responsabilité du Chef de Bord.

Navire à Utilisation Commerciale – (NUC)

Un navire NUC désigne un navire de plaisance qui pratique une activité commerciale d'embarquement de passagers. L'exercice du transport de passagers à titre onéreux à partir d'un navire non NUC, ou sans disposer d'un brevet de commandement, constitue une infraction grave d'exercice illégal du commandement et peut être requalifié de travail dissimulé.

L'Editeur ne peut être responsable des activités exercées par l'Annonceur et/ou du Vendeur.

Bourse aux équipiers

La bourse aux équipiers désigne les annonces de propositions d'embarquement dédiées aux Equipiers, Skippers, Capitaines.

Participation aux Frais

Une participation aux frais désigne de façon usuelle une indemnité permettant de couvrir en partie les frais d'usage du bateau (entretien courant, droit annuel de stationnement du bateau, taxe de francisation, assurances etc.).

Dans le cadre d'un Check Point, la Participation Aux Frais (P.A.F.) peut également intégrer les frais anticipés et/ou frais de caisse de bord de l'annonceur sans qu'il doive sous quelque forme que ce soit fournir des justificatifs du montant à percevoir aux participants. L'Annonceur est responsable de son activité vis-à-vis des tiers et de l'administration. L'Editeur ne peut être tenu responsable des activités de l'Annonceur et/ou du Vendeur.

Caisse de bord

La caisse de bord désigne la cagnotte dans laquelle repose une somme d'argent mise en commun par plusieurs personnes pour répondre aux coûts de la vie à bord (nourriture de l'équipage, place de port, anneau, bouée « visiteur », consommation de carburant liée à la sortie en mer, eau potable, éventuelle casse de matériel, frais de ménage). Le montant figurant dans les annonces est toujours estimatif. En général, le propriétaire du bateau contribue à la caisse de bord à part égale avec les équipiers. A contrario, il est d'usage que le Capitaine, le skipper professionnel, le

moniteur de stage, l'instructeur ne participent pas à la caisse de bord, ils sont dits « invités ».

47

Boat Manager

Un boat manager désigne une personne Physique ou Morale qui a en charge la gestion de l'embarcation du propriétaire pendant son absence.

SECURITE

Que faire avant de naviguer ?

CROSS : 196 ou CANAL 16 sur VHF

URGENCE EUROPE : 112

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

POMPIER : 18

URGENCE POUR LES PERSONNES

SOURDES ET MALENDANTES : 114

Prévenir mes proches quand je pars en navigation ... via un check point, sms, mail, téléphone, etc. ;

- ✓ Toujours consulter la météo avant de naviguer la veille et le jour du départ ;
- ✓ Vérifier les équipements de sécurité ;
- ✓ Respecter les consignes de sécurité de façon général ;
- ✓ Maitrisez votre embarcation en toute situation ;
- ✓ Prenez à boire et à manger... En navigation, on a toujours faim et soif ;
- ✓ Protégez-vous du Soleil et du froid ;
- ✓ Prenez une pochette étanche pour votre téléphone portable ;

ENVIRONNEMENT

Rapporter avec vous tous les déchets que vous avez créés ;

49

Ne perturbez pas la faune ... Naviguez à distance ;

Protéger la flore et les espèces marines fragiles ...



LIBOAT